

Alain Renault - Syndicat National de la Presse et de la Librairie

Jeudi 23 Octobre 2008

Syndicat National de la Presse et de la Librairie

Mémoire sur les diffuseurs de presse.

Diminution du nombre de points de vente.

A/ causes : papyboom, pas de repreneurs car le taux de rémunération des diffuseurs est le plus bas d'Europe (pour mémoire, les magasins de presse 15%, les RELAY 30% sans frais de portage)

- Livraisons en nombre de titres et en quantités par titres abusives.
- Paiement à la livraison et non après la vente : manque de trésorerie.

B/ remèdes : augmentation de la rémunération dans un programme de 3 à 4 ans.

- Possibilité au diffuseur de refuser certains titres, conditions définies par une charte.
- Possibilité de retour partiel de titres livrées en quantité abusives suivant un barème étudié.
- Dépoussiérage de la Loi Bichet, notamment la composition du conseil d'administration du Conseil Supérieur des Messageries de Presse (CSMP) et de Commission d'Organisation de la Vente (COV) : présence de syndicats représentatifs des diffuseurs.

Je tiens à vous indiquer que les aides gouvernementales ne vont jamais au niveau 3, c'est-à-dire les diffuseurs de presse, sauf dans le cas de modernisation et d'informatisation. Lorsque les Diffuseurs sont exsangues à cause des problèmes cités plus haut, la modernisation et l'informatique ne les nourrissent pas.